

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### PREMIÈRE MINISTRE

#### Arrêté du 22 juillet 2022 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Accompagnement et soutien à la constitution d'entrepôts de données de santé hospitaliers »

NOR : PRM12221816A

La Première ministre,

Vu la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 modifiée de finances rectificative pour 2010, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2010-80 du 22 janvier 2010 modifié relatif au secrétariat général pour l'investissement ;

Vu le décret du 26 janvier 2022 portant nomination du secrétaire général pour l'investissement ;

Vu le décret du 20 mai 2022 portant délégation de signature (secrétariat général pour l'investissement) ;

Vu la convention du 8 avril 2021 entre l'Etat, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales ») ;

Vu le compte rendu de validation du comité de pilotage ministériel opérationnel « Santé » du 20 juillet 2022,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le cahier des charges de l'appel à projets « Accompagnement et soutien à la constitution d'entrepôts de données de santé hospitaliers » de la stratégie d'accélération « Santé Numérique » du plan France 2030, relatif à l'action « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales », est approuvé (1).

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 juillet 2022.

Pour la Première ministre et par délégation :

*La secrétaire générale adjointe  
pour l'investissement,*

G. LEVEAU

---

(1) Le cahier des charges est consultable sur les sites internet de Bpifrance et du secrétariat général pour l'investissement : <https://www.gouvernement.fr/les-dispositifs-du-pia-et-de-france-2030>.